

DOCUMENT CONTRACTUEL · PARTICULIERS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Abonnements, séances, packs de crédits, coaching privé et cartes cadeaux

Version 1.0 · septembre 2026 · en vigueur à compter du 01/10/2026.

PRÉAMBULE

La société HEAT exploite, sous le nom commercial Members Club, un studio de sport boutique situé 9 rue de l'Industrie, 42290 Sorbiers (le « Studio »). Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») régissent les relations entre HEAT et toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle, qui achète une prestation Members Club au Studio, sur le site lemembersclub.fr ou dans l'Application.

Les offres destinées aux entreprises, comités sociaux et économiques et autres organismes professionnels relèvent des Conditions générales des entreprises.

ARTICLE 1 — IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE

DÉNOMINATION SOCIALE	HEAT
NOM COMMERCIAL	Members Club
FORME JURIDIQUE	Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 15 000 €
SIÈGE SOCIAL	9 rue de l'Industrie, 42290 Sorbiers, France
IMMATRICULATION	RCS Saint-Étienne 106 122 872
SIRET	106 122 872 00018
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE	FR78 106 122 872
ACTIVITÉ (NAF)	93.13Z — Activités des centres de culture physique
PRÉSIDENT	KNM2, SAS immatriculée sous le numéro SIREN 995 070 968, dont le siège est situé 83A Rue des Alliés , représentée par MATLAYA Nolan
CONTACT	contact@lemembersclub.fr · 07-81-01-93-14
ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE	Abeille Assurance , police n° 80308968 couverture : France
MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION	L'entité de médiation retenue est : NotreAccord Consommation. Centre de médiation NotreAccord, 132 rue Fondaudège - 33000 Bordeaux

ARTICLE 2 — DÉFINITIONS

- **Client** : toute personne physique, consommateur, qui achète une prestation Members Club.
- **Membre** : Client titulaire d'un abonnement en cours.
- **Espaces** : les espaces Hot Sport, Digital Reformer, Cold Plunge et Zone Libre du Studio.
- **Coach digital** : le dispositif de coaching vidéo intégré aux écrans des Espaces, qui diffuse des séances conçues et produites par Members Club, avec nos coaches.
- **Application** : l'application Members Club et la plateforme de réservation en ligne, fournies par le prestataire technique Sportigo.
- **Crédit** : unité de réservation. Un (1) crédit correspond à une séance Hot Sport ou Digital Reformer ; un demi (½) crédit correspond à une séance Cold Plunge.
- **Équipe** : le personnel Members Club présent dans le Studio.
- **Période initiale** : la durée d'engagement de douze (12) mois attachée à certaines formules d'abonnement.

ARTICLE 3 — OBJET, DOCUMENTS CONTRACTUELS ET ACCEPTATION

3.1 Objet

Les CGV définissent les conditions dans lesquelles HEAT fournit au Client l'accès au Studio et à ses prestations, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

3.2 Documents contractuels

Le contrat conclu entre HEAT et le Client est constitué des documents suivants : la confirmation de souscription ou d'achat, qui précise la formule choisie, son prix et sa date d'effet ; les présentes CGV et leurs annexes (Annexe 1 : Grille tarifaire ; Annexe 2 : Formulaire de rétractation) ; le Règlement intérieur du Studio ; les Conditions générales d'utilisation du Site et de l'Application. En cas de contradiction, la confirmation de souscription prévaut sur les CGV, et les CGV prévalent sur le Règlement intérieur et les Conditions générales d'utilisation.

3.3 Information préalable et acceptation

L'ensemble de ces documents est communiqué au Client avant tout engagement : remis sur support papier ou adressé par courrier électronique lors d'une souscription au Studio, et présenté à l'écran lors d'une souscription en ligne. Le Client déclare les avoir lus et les accepter en cochant une case prévue à cet effet, ou en signant son contrat, avant tout paiement. Aucun document dont le Client n'a pas pu prendre connaissance avant la conclusion du contrat ne lui est opposable.

Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la souscription. Elles sont transmises au Client sur support durable avec la confirmation de souscription et restent consultables à tout moment sur le Site.

ARTICLE 4 — LE STUDIO ET LES PRESTATIONS

4.1 Hot Sport

Cinq cabines chauffées par panneaux infrarouges, maintenues à une température variable entre 35° et 55°C. Les formats proposés sont Hot Pilates, Hot Yoga, Hot Reformer, Hot RPM, Hot Training (renforcement et HIIT) et Hot Boxing. Chaque séance est guidée par le coach digital.

4.2 Digital Reformer

6 machines reformers connectés, équipées d'un écran intégré sur lequel le coach digital guide la séance.

4.3 Cold Plunge

Un bassin d'immersion en eau froide régulée, maintenue à une température de référence de 5°C (plage technique de réglage : 3° à 20°C, réglage réservé à Members Club).

4.4 Zone Libre

Un espace d'entraînement en accès libre, utilisable avant ou après une séance, ou pour les séances de coaching privé.

4.5 Coaching privé

Des séances individuelles avec un coach diplômé, titulaire de la carte professionnelle d'éducateur sportif, réservables dans l'Application. Le coaching privé est vendu par HEAT, qui en demeure le seul cocontractant du Client.

4.6 Membar

Une offre de boissons et de collations, vendue au Studio, hors abonnement.

4.7 Parcours autonome et présence de l'Équipe

Le parcours du Membre est autonome : il réserve ses séances dans l'Application, accède au Studio avec son badge personnel et s'entraîne avec le coach digital, sans planning collectif imposé. Une équipe Members Club est présente dans le Studio **de 8h00 à 20h00** pour accueillir, conseiller et accompagner les Membres.

4.8 Horaires d'ouverture

Le Studio est accessible aux Clients **de 6h00 à 22h00, 7 jours sur 7**. Les horaires sont affichés au Studio et sur le Site. Les fermetures exceptionnelles sont régies par l'article 18.

4.9 Évolution des contenus

La bibliothèque de séances diffusées par le coach digital est enrichie régulièrement. HEAT s'engage à maintenir, pendant toute la durée du contrat, une offre de séances dans chacun des Espaces et formats décrits au présent article.

ARTICLE 5 — CONDITIONS D'ACCÈS

5.1 Âge

L'accès au Studio est ouvert aux personnes âgées d'au moins seize (16) ans. Pour les mineurs de seize à dix-sept ans, le contrat est souscrit par leur représentant légal, qui remet une autorisation écrite. L'accès au Cold Plunge est réservé aux personnes majeures.

5.2 Questionnaire de santé

Avant sa première séance, le Client remplit un questionnaire de santé. S'il déclare une contre-indication possible, l'accès aux Espaces concernés est subordonné à la remise d'un certificat médical de non contre-indication. Le Client s'engage à informer HEAT de toute évolution de son état de santé susceptible d'affecter sa pratique. Les principales contre-indications sont rappelées dans le Règlement intérieur.

5.3 Compte et badge

Le Client crée un compte personnel dans l'Application en fournissant des informations exactes. Un badge d'accès personnel lui est remis. Il est strictement nominatif et ne peut être prêté ni cédé. En cas de perte ou de vol, le Client le signale sans délai afin que le badge soit désactivé.

ARTICLE 6 — LES OFFRES

6.1 Abonnements

Tout abonnement donne accès à la réservation illimitée des séances Hot Sport et Digital Reformer, à la Zone Libre, au Cold Plunge au tarif préférentiel de 6 € après une séance, au coaching privé au tarif Membre, et à une remise de 10 % au Membar.

FORMULE	DURÉE	PRIX TTC
Members Fondateur	Période initiale de 12 mois, puis mensuel sans engagement. Offre de lancement limitée.	99 €TTC par mois
Members	Période initiale de 12 mois, puis mensuel sans engagement.	109 € TTC par mois
Members Flex	Mensuel, sans engagement.	129 € TTC par mois
Members Duo	Période initiale de 12 mois, puis mensuel sans engagement.	95 € TTC par mois et par personne

6.2 Members Fondateur

L'offre Members Fondateur est attribuée dans l'ordre chronologique des réservations. Elle est proposée jusqu'à épuisement des places ou jusqu'au 31/12/2026.

Le tarif de 99 € par mois est garanti sans limitation de durée, y compris après la Période initiale, tant que l'abonnement reste actif sans interruption. Il n'est pas soumis à l'évolution des prix prévue à l'article 19. Une suspension conforme à l'article 14 ne constitue pas une interruption. En cas de résiliation, le statut Fondateur et son tarif sont définitivement perdus ; tout nouvel abonnement est souscrit aux conditions en vigueur. Le statut Fondateur est personnel et ne peut être cédé.

Pour préserver cette garantie, HEAT renonce à résilier un abonnement Members Fondateur pour convenance. Elle ne peut y mettre fin que dans les cas prévus aux articles 13.4 (manquement grave) et 13.5 (cessation définitive de l'exploitation du Studio).

6.3 Members Duo

L'offre Members Duo est souscrite simultanément par deux personnes, qui disposent chacune de leur propre contrat et de leur propre badge. Si l'un des deux Membres met fin à son contrat, l'autre conserve le tarif Duo jusqu'au terme de sa Période initiale ; au-delà, le tarif Members en vigueur s'applique, après information préalable d'un mois et avec la faculté de résilier sans frais avant son application.

6.4 Séances à la carte

PRESTATION	PRIX TTC
Une séance Hot Sport ou Digital Reformer	20 €

PRESTATION	PRIX TTC
Séance à deux (même créneau, réservée ensemble)	36 €, soit 18 € par personne
Séance à trois (même créneau, réservée ensemble)	48 €, soit 16 € par personne
Cold Plunge seul	9 €
Cold Plunge après une séance	6 €

Une première séance Hot Sport ou Digital Reformer est offerte à toute personne n'ayant jamais été Client, une seule fois par personne, hors Cold Plunge.

6.5 Packs de crédits

Les packs de 5 crédits (85 €) et de 10 crédits (160 €) sont valables deux (2) mois à compter de la date d'achat. Les crédits sont nominatifs. Ceux qui n'ont pas été utilisés à l'expiration de la période de validité sont perdus, sauf prolongation prévue à l'article 18. Les packs ne sont pas remboursables, sauf exercice du droit de rétractation (article 11) ou fermeture imputable à HEAT (article 18).

6.6 Coaching privé

La séance de coaching privé est facturée 70 €, ou 65 € pour les Membres. Elle peut être annulée sans frais jusqu'à vingt-quatre (24) heures avant son début ; au-delà, elle reste due.

6.7 Cartes cadeaux

CARTE	CONTENU	PRIX TTC
La Découverte	Une séance Hot Sport ou Digital Reformer et un Cold Plunge	26 €
L'Elan	Cinq crédits	85 €
Le rituel	Dix crédits	160 €

Les cartes cadeaux sont valables un (1) an à compter de leur achat, pendant lequel le bénéficiaire doit les activer en créant son compte. Une fois la carte activée, les règles de la prestation correspondante s'appliquent : les crédits du Rituel sont valables deux mois à compter de l'activation, et l'accès du mois court pendant un mois à compter de la première entrée au Studio. Les cartes cadeaux ne sont ni remboursables ni échangeables contre des espèces, sous réserve du droit de rétractation de l'acheteur (article 11.5).

6.8 Offres promotionnelles

Les offres promotionnelles ponctuelles précisent, au moment de leur diffusion, leur contenu, leur durée et leurs conditions. Elles ne peuvent pas être cumulées, sauf mention contraire.

ARTICLE 7 — PRIX

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises, au taux de TVA en vigueur. Ils figurent dans la Grille tarifaire (Annexe 1), sont affichés au Studio et publiés sur le Site. Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la souscription ou de l'achat. Aucun frais autre que ceux indiqués dans la Grille

tarifaire n'est facturé. Une note ou facture est adressée au Client par courrier électronique pour toute prestation d'un montant égal ou supérieur à 25 €, et sur simple demande en deçà.

ARTICLE 8 — SOUSCRIPTION

8.1 Au Studio

Le Client souscrit avec l'Équipe, après remise des documents contractuels. Le contrat est signé sur support papier ou électronique ; un exemplaire est remis au Client ou lui est adressé par courrier électronique.

8.2 En ligne

Le Client choisit sa formule, crée son compte, remplit le questionnaire de santé, prend connaissance des documents contractuels et les accepte, vérifie le récapitulatif de sa commande (formule, prix, durée, date d'effet) puis la valide au moyen d'un bouton portant la mention « Commande avec obligation de paiement ». HEAT lui adresse sans délai une confirmation sur support durable, accompagnée des CGV et du formulaire de rétractation.

8.3 Refus de souscription

HEAT ne peut refuser une souscription que pour l'un des motifs suivants : une résiliation prononcée par HEAT pour manquement grave au cours des douze derniers mois ; l'existence d'une somme restant due à HEAT ; le non-respect des conditions d'accès prévues à l'article 5.

ARTICLE 9 — OFFRE FONDATEUR : DÉPÔT DE RÉSERVATION

Avant l'ouverture du Studio, une place Members Fondateur peut être réservée moyennant le versement d'un dépôt de 50 €.

- Le dépôt est remboursable à tout moment avant l'ouverture, sur simple demande par courrier électronique ou dans l'Application, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la demande.
- L'abonnement prend effet à la date d'ouverture effective du Studio, qui est communiquée au Client par courrier électronique au moins **quinze** jours à l'avance. La Période initiale commence à cette date.
- Aucun prélèvement n'intervient avant l'ouverture. Le dépôt est déduit de la première mensualité.
- Si le Studio n'a pas ouvert au 31 décembre 2026, HEAT rembourse intégralement le dépôt, sauf si le Client lui a expressément confirmé sa volonté de maintenir sa réservation.

ARTICLE 10 — PAIEMENT

10.1 Abonnements

Les abonnements sont payés par prélèvement SEPA mensuel, douze fois par an, à la date anniversaire de la souscription (pour l'offre Fondateur, à la date anniversaire de l'ouverture). Le Client signe un mandat de prélèvement lors de la souscription. La première mensualité est payée à la souscription.

10.2 Achats ponctuels

Les séances à la carte, packs, cartes cadeaux, séances de coaching privé et achats au Membar sont payés au moment de l'achat, par carte bancaire. Les paiements en ligne sont traités par Mollie, prestataire de paiement sécurisé ; HEAT ne conserve aucune donnée de carte bancaire.

10.3 Incident de paiement

En cas de rejet d'un prélèvement, HEAT en informe le Membre par courrier électronique et présente à nouveau le prélèvement dans un délai de huit (8) jours, sans pénalité. Si la somme reste impayée quinze (15) jours après une mise en demeure adressée par courrier électronique, l'accès au Studio peut être suspendu jusqu'à la régularisation. Cette suspension n'est jamais appliquée lorsque l'incident résulte d'un dysfonctionnement du système de paiement ou du fait d'un tiers. Un défaut de paiement persistant trente (30) jours après la mise en demeure peut entraîner la résiliation prévue à l'article 13.4.

ARTICLE 11 — DROIT DE RÉTRACTATION

11.1 Contrats concernés

Lorsque le contrat est conclu à distance (sur le Site ou dans l'Application), le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour se rétracter, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus à l'article 11.3.

Lorsque le contrat est signé au Studio, en présence de l'Équipe, le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation légal. Il en est informé avant la signature.

11.2 Exercice du droit

Le Client exerce son droit en adressant, avant l'expiration du délai, le formulaire figurant en Annexe 2 (également joint à la confirmation de souscription) ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter, par courrier électronique à contact@lemembersclub.fr, par courrier postal au 9 rue de l'Industrie, 42290 Sorbiers, ou au Studio. Aucun envoi recommandé n'est exigé. HEAT accuse réception de la rétractation sans délai, sur support durable.

11.3 Commencement des prestations pendant le délai

Si le Client souhaite réserver des séances ou accéder au Studio avant la fin du délai de rétractation, il en fait la demande expresse en cochant une case dédiée, distincte de l'acceptation des CGV. S'il se rétracte ensuite, il reste redevable d'un montant proportionnel aux prestations fournies jusqu'à la communication de sa décision : la fraction de mensualité correspondant au nombre de jours écoulés pour un abonnement, ou la valeur des crédits consommés, calculée au prix unitaire du pack, pour un pack.

La seule utilisation du badge ou de l'Application ne vaut pas renonciation au droit de rétractation. Pour une séance à la carte, le droit de rétractation ne peut plus être exercé lorsque la séance a été entièrement réalisée avant la fin du délai, à la demande expresse du Client et avec la reconnaissance par celui-ci de la perte de ce droit.

11.4 Remboursement

HEAT rembourse les sommes dues au plus tard quatorze (14) jours après la réception de la décision de rétractation, par le moyen de paiement utilisé lors de l'achat, sauf accord du Client pour un autre moyen, et sans frais pour lui.

11.5 Cartes cadeaux achetées en ligne

Le droit de rétractation appartient à l'acheteur de la carte. Si la carte a déjà été activée et utilisée, le remboursement est diminué de la valeur des prestations consommées.

ARTICLE 12 — DURÉE ET RENOUVELLEMENT

12.1 Formule sans engagement

L'abonnement Members Flex est conclu pour une durée indéterminée, avec une facturation mensuelle. Il peut être résilié à tout moment dans les conditions de l'article 13.1.

12.2 Formules avec Période initiale

Les abonnements Members Fondateur, Members et Members Duo sont conclus pour une Période initiale de douze (12) mois à compter de leur date d'effet. À son terme, et sauf opposition du Membre, l'abonnement se poursuit pour une durée indéterminée, sans nouvel engagement, au tarif de sa formule, et devient résiliable à tout moment dans les conditions de l'article 13.1.

12.3 Information avant le terme

HEAT informe le Membre, par courrier électronique dédié, au plus tôt trois (3) mois et au plus tard un (1) mois avant le terme de la Période initiale, de la possibilité de ne pas poursuivre son abonnement. Cette information mentionne, dans un encadré apparent, la date limite à laquelle le Membre peut s'y opposer.

12.4 Dispositions légales reproduites

Conformément à l'article L.215-4 du Code de la consommation, les articles L.215-1 à L.215-3 et L.241-3 de ce code sont reproduits ci-dessous.

Article L.215-1. Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.

Article L.215-2. Les dispositions du présent chapitre ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement.

Article L.215-3. Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels.

Article L.241-3. Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L.215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal.

ARTICLE 13 — RÉSILIATION

13.1 Par le Membre, hors Période initiale

L'abonnement Members Flex, ainsi que tout abonnement dont la Période initiale est échue, peut être résilié à tout moment moyennant un préavis de trente (30) jours, qui court à compter de la réception

de la demande. L'accès au Studio est maintenu pendant le préavis ; les sommes correspondant à cette période restent dues, calculées au prorata du nombre de jours le cas échéant.

13.2 Par le Membre, pendant la Période initiale : motifs légitimes

Pendant la Période initiale, l'abonnement ne peut pas être résilié par anticipation, sauf pour l'un des motifs légitimes suivants, sur présentation du justificatif correspondant :

- a) une contre-indication médicale à la pratique des activités du Studio, définitive ou d'une durée prévisible supérieure à trois (3) mois : certificat médical ;
- b) un déménagement du domicile principal à plus de trente (30) kilomètres du Studio : justificatif de domicile récent ;
- c) une mutation professionnelle ou un changement de lieu de travail à plus de trente (30) kilomètres du Studio : attestation de l'employeur ;
- d) la perte involontaire d'un emploi : lettre de licenciement ou attestation de fin de contrat non consécutive à une démission ;
- e) le décès du Membre : le contrat prend fin de plein droit à la date du décès, sans frais.

Dans les cas a) à d), la résiliation prend effet un (1) mois après la réception de la demande accompagnée du justificatif, sans frais ni indemnité. HEAT ne peut exiger aucun autre justificatif que ceux listés ci-dessus. Le Membre conserve en outre les droits qu'il tient de l'article 1218 du Code civil en cas de force majeure.

13.3 Modalités

Le Membre peut résilier : en ligne, au moyen de la fonctionnalité « Résilier mon abonnement », accessible directement et gratuitement sur le Site et dans l'Application ; par courrier électronique à contact@lemembersclub.fr ; par courrier postal ; ou au Studio. L'envoi recommandé, papier ou électronique, est accepté mais n'est jamais exigé. HEAT confirme la réception de la demande par courrier électronique, en précisant la date à laquelle la résiliation prend effet.

13.4 Par HEAT pour manquement grave

HEAT peut résilier le contrat en cas de manquement du Membre à l'un des engagements suivants, et à ceux-là seulement :

- le prêt, la cession ou l'utilisation de son badge par un tiers, ou l'introduction dans le Studio d'une personne non autorisée ;
- toute violence physique ou verbale, menace ou comportement de harcèlement envers un autre Client ou un membre de l'Équipe ;
- la dégradation volontaire des équipements ou des locaux ;
- la captation ou la diffusion d'images d'autres Clients ou de l'Équipe sans leur consentement ;
- le non-respect des consignes de sécurité du Règlement intérieur mettant en danger le Membre ou autrui, après un avertissement écrit resté sans effet ;
- une fausse déclaration dans le questionnaire de santé ayant exposé le Membre ou autrui à un risque ;
- un défaut de paiement persistant trente (30) jours après mise en demeure, hors les cas exclus à l'article 10.3.

HEAT adresse au Membre, par courrier électronique, une mise en demeure exposant le manquement et lui laissant un délai de huit (8) jours pour présenter ses observations ou régulariser la situation. En cas de danger grave et immédiat pour les personnes, l'accès au Studio peut être suspendu à titre

conservatoire dès la constatation des faits, pendant la durée de cette procédure. La résiliation prend effet à la date de réception de sa notification par le Membre. HEAT rembourse au prorata les sommes perçues au titre de la période postérieure à la résiliation. Aucune somme n'est plus prélevée après cette date.

13.5 Par HEAT pour d'autres motifs

Hors offre Members Fondateur, HEAT peut mettre fin à un abonnement conclu ou poursuivi pour une durée indéterminée, moyennant un préavis de trente (30) jours. En cas de cessation définitive de l'exploitation du Studio, HEAT en informe les Membres au moins deux (2) mois à l'avance et rembourse au prorata les sommes perçues pour la période postérieure à la fermeture.

13.6 Effets de la résiliation

Le badge est désactivé à la date d'effet de la résiliation. Les crédits achetés séparément restent utilisables jusqu'à la fin de leur période de validité.

ARTICLE 14 — SUSPENSION

Le Membre peut suspendre son abonnement en cas de maladie, de blessure ou de grossesse l'empêchant temporairement de pratiquer, sur présentation d'un certificat médical. La suspension est accordée de droit dès la réception du justificatif, pour une durée d'un (1) à six (6) mois, cumulée sur une période de douze mois. Elle prend effet à la date indiquée par le Membre, au plus tôt à la réception de sa demande.

Pendant la suspension, aucun prélèvement n'est effectué et l'accès au Studio est désactivé. La Période initiale est prolongée d'une durée égale à celle de la suspension. La suspension est gratuite. Le présent article est sans préjudice des droits que le Membre tient des articles 1217 et 1218 du Code civil, notamment si HEAT n'exécute pas ses propres obligations.

ARTICLE 15 — RÉSERVATIONS ET ANNULATIONS

15.1 Réservation

Les séances sont réservées dans l'Application, dans la limite des créneaux disponibles. La réservation est définitive dès qu'elle est confirmée par une notification dans l'Application et par courrier électronique.

15.2 Annulation par le Client

- Jusqu'à deux (2) heures avant le début de la séance, l'annulation est gratuite : le crédit est restitué ; une séance à la carte est convertie en crédit valable deux mois ou remboursée, au choix du Client.
- Moins de deux heures avant la séance, ou en cas d'absence : le crédit ou la séance à la carte est perdu.
- Pour les Membres, aucune somme n'est facturée. Toutefois, au-delà de trois (3) annulations tardives ou absences au cours d'un même mois civil, la réservation de nouvelles séances est bloquée pendant vingt-quatre (24) heures.

15.3 Retard

Pour des raisons de sécurité liées à l'acclimatation à la chaleur, l'accès à une séance Hot Sport peut être refusé au-delà de 10 minutes de retard. La séance est alors traitée comme une absence.

15.4 Annulation par HEAT

Si une séance ne peut avoir lieu du fait de HEAT (panne, indisponibilité d'un équipement), le Client en est informé dès que possible. Le crédit est restitué, ou la séance à la carte remboursée, et une nouvelle réservation lui est proposée.

ARTICLE 16 — SANTÉ ET SÉCURITÉ

La pratique en ambiance chaude (45°C) et l'immersion en eau froide (5°C) sollicitent l'organisme. HEAT recommande à chaque Client de consulter son médecin avant de commencer. Le Client s'engage à répondre sincèrement au questionnaire de santé, à respecter les consignes du Règlement intérieur et celles du coach digital, à s'hydrater et à interrompre sa séance au premier signe de malaise.

HEAT met en œuvre les moyens nécessaires à la sécurité des Clients : équipements conformes et entretenus, consignes affichées dans chaque Espace, défibrillateur automatisé externe, dispositif d'appel aux secours (via Verisure), d'un bouton coupe-circuit dans les cabines, de, vidéosurveillance à des fins de sécurité, et présence de l'Équipe de 09h00 à 19h00. HEAT est tenue à ce titre d'une obligation de sécurité de moyens.

Les bénéfices d'une pratique sportive dépendent de chaque personne. HEAT ne garantit aucun résultat particulier.

ARTICLE 17 — RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

17.1 Responsabilité de HEAT

Conformément au Code du sport, HEAT a souscrit auprès d'Abeille (police n° 80308968) une assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de son personnel et celle des pratiquants. HEAT répond des dommages résultant d'un manquement à ses obligations, dans les conditions du droit commun. Sa responsabilité ne peut être engagée pour un dommage exclusivement imputable au Client, notamment au non-respect des consignes de sécurité ou à une fausse déclaration, ou à un cas de force majeure.

17.2 Responsabilité du Client

Le Client répond des dommages qu'il cause aux personnes, aux équipements et aux locaux. HEAT l'invite à vérifier qu'il dispose d'une assurance de responsabilité civile (souvent incluse dans l'assurance habitation) et à souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels liés à la pratique sportive.

17.3 Effets personnels

Des casiers sont mis à la disposition des Clients pendant la durée de leur présence au Studio. HEAT recommande de ne pas apporter d'objets de valeur. En cas de perte ou de vol, la responsabilité de HEAT est appréciée selon les règles du droit commun. Les objets oubliés sont conservés trente (30) jours.

ARTICLE 18 — FERMETURE, INDISPONIBILITÉ ET FORCE MAJEURE

Les opérations de maintenance programmées sont annoncées au moins sept (7) jours à l'avance et organisées, dans la mesure du possible, aux heures de faible fréquentation. HEAT se réserve le droit de fermer à titre exceptionnel le studio à raison de 3 heures par semaine maximum en heures creuses à des fins de privatisation. Exemple : le matin de 9h à 12h ou l'après-midi de 14h à 17h.

Si un Espace est indisponible ou si le Studio est fermé plus de sept (7) jours consécutifs (panne, travaux, décision administrative, force majeure), le Membre obtient, à son choix, une prolongation gratuite de son abonnement d'une durée égale ou un avoir calculé au prorata. La validité des packs et des cartes cadeaux est prolongée d'autant. Si la fermeture dépasse un (1) mois, le Membre peut résilier sans frais, avec un remboursement au prorata des sommes versées pour la période non exécutée.

La force majeure s'entend au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 19 — ÉVOLUTION DES PRIX ET DES CONDITIONS

Pendant la Période initiale, ni le prix ni les caractéristiques essentielles de l'abonnement ne peuvent être modifiés.

Pour les abonnements conclus ou poursuivis pour une durée indéterminée, à l'exception de l'offre Members Fondateur, HEAT peut modifier le prix ou les conditions du contrat en informant le Membre par courrier électronique au moins un (1) mois avant leur entrée en vigueur. Le Membre peut alors résilier sans frais avant cette date. À défaut, les nouvelles conditions s'appliquent.

Toute nouvelle version des CGV s'applique aux souscriptions postérieures à sa publication.

ARTICLE 20 — DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT À L'IMAGE

HEAT traite les données personnelles des Clients en qualité de responsable de traitement, dans les conditions décrites dans la Politique de confidentialité remise lors de la souscription.

Les réponses au questionnaire de santé sont traitées sur la base du consentement explicite du Client, pour la seule finalité de sécurité de sa pratique. La réception d'offres commerciales fait l'objet d'un consentement distinct, recueilli au moyen d'une case non précochée, et peut être retirée à tout moment.

Aucune image d'un Client n'est captée ni utilisée à des fins de communication sans son consentement préalable, spécifique et écrit, recueilli séparément du contrat avant toute prise de vue. Ce consentement précise les supports, la durée et les finalités de l'utilisation ; il peut être retiré à tout moment. Le Studio est équipé d'un dispositif de vidéosurveillance, signalé par des panneaux, dont les modalités sont décrites dans la Politique de confidentialité.

ARTICLE 21 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les séances diffusées par le coach digital, les programmes, la marque et l'ensemble des contenus Members Club sont réservés à un usage strictement personnel, dans le Studio. Il est interdit de les filmer, de les enregistrer ou de les diffuser.

ARTICLE 22 — RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

Toute réclamation est adressée à HEAT par courrier électronique à contact@lemembersclub.fr ou par courrier postal au 9 rue de l'Industrie, 42290 Sorbiers. HEAT y répond dans un délai de quinze (15) jours.

À défaut de réponse satisfaisante, le Client peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève HEAT :

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : NotreAccord Consommation.

En cas de litige, tout consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <https://mediation-consommation.notreaccord.com>

ou par voie postale en écrivant à :

Centre de médiation NotreAccord,

132 rue Fondaudège - 33000 Bordeaux

Le médiateur ne peut être saisi qu'après une réclamation écrite préalable adressée à HEAT, et dans un délai d'un an à compter de celle-ci. Le Client peut également recourir à un conciliateur de justice.

ARTICLE 23 — DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes CGV sont soumises au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige est porté devant la juridiction compétente selon les règles de droit commun ; le Client peut notamment saisir la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

ARTICLE 24 — DISPOSITIONS DIVERSES

Si une clause des CGV est déclarée nulle, les autres clauses demeurent applicables. Le fait pour HEAT de ne pas se prévaloir d'un manquement ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Un abonnement Members ou Members Duo peut être cédé à un tiers remplissant les conditions d'accès, avec l'accord écrit préalable de HEAT, qui ne peut le refuser sans motif légitime. Le cessionnaire reprend le contrat aux mêmes conditions pour la durée restant à courir. L'abonnement Members Fondateur n'est pas cessible.

ANNEXE 1 — GRILLE TARIFAIREPrix en euros TTC en vigueur au **12/10/2026****ABONNEMENTS · FACTURATION MENSUELLE, 12 FOIS PAR AN**

FORMULE	CONDITIONS	PRIX
Members Fondateur	Période initiale de 12 mois · 100 places · tarif garanti	99 € / mois
Members	Période initiale de 12 mois	109 € / mois
Members Flex	Sans engagement	129 € / mois
Members Duo	Période initiale de 12 mois · par personne	95 € / mois

AVANTAGES MEMBRES

AVANTAGE	PRIX
Cold Plunge après une séance	6 €
Coaching privé	65 €

À LA CARTE

PRESTATION	PRIX
Première séance (une fois par personne, hors Cold Plunge)	Offerte
Une séance Hot Sport ou Digital Reformer	20 €
Séance à deux	36 €
Séance à trois	48 €
Cold Plunge seul	9 €
Cold Plunge après une séance	6 €
Coaching privé	70 €

PACKS DE CRÉDITS · VALABLES 2 MOIS

PACK	PRIX
5 crédits	85 €
10 crédits	160 €

1 crédit = une séance Hot Sport ou Digital Reformer · ½ crédit = une séance Cold Plunge.

CARTES CADEAUX · VALABLES 1 AN

CARTE	CONTENU	PRIX
La Découverte	Une séance et un Cold Plunge	26 €
L'Elan	Cinq crédits	85 €
Le Rituel	Dix crédits	160 €

ANNEXE 2 — FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter d'un contrat conclu à distance.

**À l'attention de HEAT (Members Club), 9 rue de l'Industrie, 42290 Sorbiers —
contact@lemembersclub.fr**

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Prestation (formule, pack, carte cadeau) :

Commandée le :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Signature (uniquement en cas d'envoi sur papier) :

Date :

Vous pouvez également exercer votre droit par toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, par courrier électronique ou au Studio. Aucun envoi recommandé n'est nécessaire.